

DELIBERATION

REUNION DU 5 JUILLET 2018

Convocation du 28 juin 2018

Affichage du 9 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : C. PICHOT, J. CHEUL, F. TANTY, adjoints,
D. BAËTE, G. BOUAZIZ, T. HERNANDO, D. LEJEUNE, B. LEMAIRE,
F. RIBOUST.

Était absent excusé : J. C. FOUQUET (pouvoir à A. BOUTIN), M.P. PLANTÉ (pouvoir à C. PICHOT)

Élection du secrétaire de séance

C. PICHOT est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mai 2018

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 29 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Garderie périscolaire : prise de décision

Le maire exprime qu'il s'agit de déterminer le système de garderie périscolaire pour la prochaine rentrée.

Deux points sont à débattre :

1/ le lieu

Le premier lieu pressenti était la salle polyvalente, qui répond aux normes pour l'accueil des enfants en toute sécurité. En revanche, il aurait fallu prévoir des adaptations matérielles et horaires pour le prêt de la salle aux associations, et pour les locations aux particuliers. Mais la priorité aurait été donnée aux enfants de la commune, donc à la garderie.

Par ailleurs, des discussions ont eu lieu avec le syndicat scolaire pour bénéficier d'une salle à l'école de Chartainvilliers. Il s'agit d'une salle actuellement non utilisée, qui servait aux TAPS. La question était à l'ordre du jour de la réunion du syndicat scolaire, hier soir. Le projet de convention, dont les conseillers ont été destinataires, prévoit une participation de la commune aux charges de personnel pour l'entretien de la salle, ainsi que la participation aux frais d'électricité et de chauffage. Le maire de Saint-Piat a demandé également de fixer un montant pour une location de la salle, et non pas une mise à disposition. Les maires de Soulaire et Mévoisin n'ont pas abondé dans ce sens.

Le maire de Saint-Piat ayant également évoqué l'usure de la salle, A. BOUTIN a proposé de faire un état des lieux lors de la rentrée de septembre. Par ailleurs, une assurance sera souscrite par la commune pour ce local.

Le maire expose que pouvoir utiliser une salle de l'école serait un plus, notamment pour le ramassage scolaire, et les entrées et sorties des enfants plus sécurisées. Il ajoute qu'il rencontre demain le directeur de l'école, afin d'organiser l'agencement de la salle.

2/ la gestion de la garderie

Le maire rappelle que lors du précédent conseil, deux postes ont été créés pour la gestion en régie communale, la seconde hypothèse étant d'avoir recours à un prestataire.

Une consultation a été lancée sur le site de l'A.M. 28. Une seule réponse a été reçue : celle des P.E.P. 28. A la question de D. BAËTÉ, le maire répond que l'association Familles Rurales n'a pas répondu. Le club Léo Lagrange a consulté le dossier, mais n'a pas donné suite. Le maire précise que les délais étaient très courts.

Il ajoute qu'il était précisé, dans la consultation, que nous souhaitons l'embauche de deux personnes de la commune. Cette condition a été intégrée dans la réponse des P.E.P. 28.

Concernant la gestion en régie, tout serait fait en interne : la gestion du personnel, les relevés de présence des enfants, la facturation aux familles...

Le gros inconvénient, en régie, réside dans la gestion du personnel, à savoir trouver un remplaçant, en cas d'arrêt maladie. Si nous choisissons le prestataire, c'est lui qui doit pallier l'absence de personnel. Le maire ajoute que les P.E.P. 28 sont déjà présents sur la commune de Jouy, ils sont pressentis pour Maintenon. Le cas échéant, ils pourront détacher quelqu'un rapidement.

A la question de D. BAËTÉ, le maire répond que le coût de la prestation figure sur l'annexe adressée aux conseillers, à savoir 24.602,99 euros. Une estimation des charges de personnel en régie a également été envoyée.

Le maire exprime que choisir le prestataire, c'est faire le choix de la tranquillité au niveau de la gestion, et des relations avec les parents.

Le maire précise que le montant des recettes a été déterminé par les P.E.P. 28 sur la base d'un coût moyen d'1,50 euro par enfant et par plage de garderie. Le service est viable avec une douzaine d'enfants. Nous avons actuellement environ 25 préinscriptions.

C. PICHOT se fait confirmer que les familles régleront directement les P.E.P. 28.

A la question de D. LEJEUNE, le maire répond que la commune aura un droit de regard sur la gestion de la garderie. Un comité de pilotage sera chargé de faire remonter les points négatifs, et les conditions sont renégociables en cours d'année.

Il est précisé que le contrat peut être conclu pour 10 mois, afin de permettre aux personnes concernées de travailler ailleurs pour les 2 mois restants.

B. LEMAIRE souligne que les frais de siège (3.572 euros) ne sont pas inclus dans le total des charges prévues par les P.E.P. 28. Ils sont à ajouter à la subvention d'équilibre.

A. BOUTIN répond que c'est le montant figurant sur l'acte d'engagement qui doit être retenu. F. TANTY ajoute que le montant prévu pour les fournitures éducatives (cahiers, crayons...) est certainement adaptable, selon l'utilisation. A. BOUTIN expose qu'un bilan est prévu en milieu de marché.

C. PICHOT évoque une convention qui aurait pu être signée avec les Portes Euréliennes. A. BOUTIN répond qu'il n'y a jamais eu aucune proposition de leur part, malgré les incitations de la Préfecture.

Il évoque la réunion du 18 juin, à la Préfecture, avec Madame RAMOND, au cours de laquelle le secrétaire général a conseillé à Portes Euréliennes de conventionner, au moins pour un an, afin de réguler le personnel en surnombre. Madame RAMOND a acquiescé, puis nous a annoncé, le 22 juin, qu'il n'y aurait pas de convention.

Le Maire ajoute que, le cas échéant, les conseillers auraient été informés, et que la proposition aurait été mise dans la balance.

F. TANTY demande si une comparaison a été faite avec les tarifs pratiqués par les autres communes sortantes. A. BOUTIN répond que Maintenon et Houx ont conservé les tarifs pratiqués par Portes Euréliennes (Bouglainval est en régie). Il y a une volonté commune de ne pas augmenter les tarifs, dans un premier temps, pour ne pas décontenancer les familles.

Le maire évoque une réunion à Maintenon, mardi soir, concernant les mercredis et vacances scolaires, en présence de Chartres Métropole et des P.E.P. 28. L'information a été adressée à tous les parents de la maternelle au collège. Il déplore la présence d'un seul couple de parents pour Chartainvilliers.

Il ajoute que la Voix du Frou paraîtra plus tard ce mois, afin d'insérer un article présentant les décisions du conseil municipal.

F. TANTY estime que la garderie dans une salle de l'école est plus logique, et meilleure au niveau de l'organisation. Il pense que l'on peut avoir recours aux P.E.P. 28, pendant au moins une année. Il ajoute que du fait de son entrée à Chartres Métropole, la commune est obligée de reprendre la compétence. Des ajustements financiers sont donc prévus avec l'agglo, et les dépenses engagées pour la garderie viendront en déduction. Le calcul de l'allocation compensatrice se fera au regard des compétences reprises par l'agglo, qui figuraient auparavant dans notre budget, telles le SDIS, l'éclairage public...

A. BOUTIN ajoute que les calculs de la CLETC se feront cette année, et seront définitifs. De plus, la consultation n'a été faite que pour un an.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour une convention avec le syndicat scolaire, pour une mise à disposition d'une salle à l'école sur le site de Chartainvilliers, pour accueillir la garderie périscolaire. Il autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'avoir recours à un prestataire pour la gestion de la garderie périscolaire, en l'occurrence les P.E.P. 28, et autorise le maire à signer l'acte d'engagement.

J. CHEUL quitte la réunion à 21 h 50.

Questions diverses

Le maire informe les conseillers de la venue du Conseil Départemental demain après-midi, pour élaborer une étude de sécurité dans la commune.

Nous avons reçu les accords pour les subventions. Les subventions demandées au Conseil Départemental (F.D.I.) ont été acceptées à hauteur d'environ 26 %. Les subventions demandées à Chartres Métropole ont toutes été accordées.

Le maire demande aux conseillers disponibles de venir aider, le 13 juillet prochain, pour monter le chapiteau pour le repas du 14 juillet (10 H, place du Frou). D. BAËTÉ et G. BOUAZIZ seront présents. F. TANTY viendra selon sa disponibilité.

La collecte pour la garderie périscolaire a permis de récupérer quelques jeux et jouets. Le matériel récupéré à Chartres Métropole (tables, chaises...) a été entreposé.

Lors de la réunion du syndicat scolaire a été également abordée la question d'une éventuelle acquisition du terrain du site scolaire, qui appartient à la commune. A l'origine, un accord avait été signé avec le syndicat pour une mise à disposition pour une éventuelle construction, pas pour une acquisition. Le même cas de figure se présente d'ailleurs à Saint-Piat. A. BOUTIN a demandé que les conseils municipaux soient informés de cette demande. Les statuts du syndicat le permettent-ils ?

Le maire évoque la carte postale envoyée par les élèves partis en classe de découverte, pour remercier la commune de sa participation financière.

Le maire évoque la réception d'un droit de réponse (par le biais d'un courrier non signé), suite à l'article concernant les dépôts sauvages autour du bac à déchets verts. Il précise que le circuit de collecte a été perturbé à cause des inondations. La fourniture de sacs par Chartres Métropole pour la collecte des déchets verts ne concerne que les communes périurbaines.

Suite à une demande de B. LEMAIRE, A. BOUTIN a contacté Mr CHAMARD d'Enedis, concernant les compteurs Linky. Leur installation sur la commune est programmée de début mars à fin avril 2019. Mr CHAMARD se tient à notre disposition pour apporter des informations aux conseillers, lors d'une réunion. Mais il n'est pas question de réunion publique.

Tour de tapis

B. LEMAIRE : Demande qu'un coup de peinture soit redonné aux crayons sur le rond-point de l'école.

G. BOUAZIZ : évoque les bancs qui devaient être installés sur la parcelle de l'ancien château d'eau. A. BOUTIN répond que le site doit d'abord être sécurisé.

Demande où en est l'installation des jeux sur l'aire de loisirs. Le maire répond qu'elle est programmée pour le 21 août.

Evoque la poubelle sur l'aire de loisirs au niveau des jeux. Le maire répond qu'elle est vidée une fois par semaine.

C. PICHOT : évoque le container à verre qui est plein.

Propose trois solutions pour le bac à déchets verts : l'enlever, le garder avec une collecte plus régulière ou mettre une caméra.

Le maire répond que Chartres Métropole équipe toutes ses communes de vidéosurveillance. Il précise, par ailleurs, le bac à déchets verts sera enlevé en novembre, pour la période hivernale.

D. BAËTÉ : souhaite revenir sur un problème qu'il a signalé au maire, à savoir que la mare sert de piscine naturelle. Il s'agit d'enfants très jeunes, sans surveillance. Le maire répond qu'un panneau a été posé, et qu'il est allé voir la famille concernée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 40.